

## PROJET PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2019

A été nommée secrétaire de séance : Sylvie GRANDPERRIN.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux : Frédérick HENNING, Maryse MOUGEL, Brigitte SEITZ, Jean-Pierre COURIOL, Patrice DUSSOUILLEZ, Agnès JEAUNEAUX, Christian KITA, Yves GUSMINI.

Absent(s) excusé(s) ou représenté(s) : Catherine BOURGEOIS, Didier CHATELAIN (pouvoir à Patrice DUSSOUILLEZ), Pascal LAFAILLE (pouvoir à Christian KITA).

Étaient Absent(e)s : Joëlle CLERC, Henri FAIVRE, Céline MOREL.

Suite au projet d'une zone commerciale aux « 4 fesses », le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion publique prévue le 27 novembre prochain à la Maison Pour Tous, à 20 h 45, Quel impact pour Pesmes ? Le Conseil Municipal n'est pas favorable à ce projet qui nuit fortement au maintien de nos commerces.

***Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 02 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.***

### A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR :

- DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL RÉGIONAL CONCERNANT LES TRAVAUX DE LA RUE JEAN JAURÈS ET RUE ST ROCH.

***Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ajouter ce dossier à l'ordre du jour.***

### ORDRE DU JOUR :

#### **DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL RÉGIONAL CONCERNANT LES TRAVAUX DE LA RUE JEAN JAURÈS ET**

**RUE ST ROCH** : Le Maire propose de déposer des demandes d'aides financières auprès du Conseil Départemental, de l'État (DETR) et du Conseil Régional en ce qui concerne les travaux de la rue Jean-Jaurès et Rue Saint Roch pour la rénovation des rues et la sécurisation des piétons. Le montant s'élève à 199 779 € HT.

***Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise le Maire ou son représentant à solliciter les subventions et signer les documents correspondants.***

**CONVENTION INRAP** : Concerne les travaux de la future bibliothèque rue des Fossés/Esplanade des Écoles. Le Maire rappelle que conformément à l'article R. 523-30 du code du patrimoine, un diagnostic archéologique doit être réalisé en amont du chantier. L'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) a transmis un projet de convention. ***Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.***

**TRAVAUX ÉGLISE : TRANCHE OPTIONNELLE N° 1** : suite à la réalisation de la tranche ferme, nous avons délibéré pour entreprendre les tranches optionnelles 1 et 2 ainsi que de déposer des demandes de subventions. À la demande de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), et financeur principal, nous devons dans un premier temps déposer le dossier uniquement pour la tranche optionnelle N°1 afin de pouvoir bénéficier des crédits sur 2019. Le montant des travaux qui s'élève à 248 713, 90 € HT comprend la restauration du clocher, des voutes des deux travées orientales du bas-côté sud, ainsi que le nettoyage et l'enlèvement des fientes de pigeons accumulées dans le beffroi. ***Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès de la DRAC, du Conseil Départemental et du Conseil Régional pour la tranche optionnelle N° 1 ; à lancer les travaux après octroi des subventions et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.***

**PROJET D'ACQUISITION DE TERRAIN AU CENTRE-VILLE** : Le Conseil Municipal était intéressé par l'acquisition de parcelles situées entre la rue Mathieu et la Rue des Châteaux, mais considérait le prix trop élevé. Après une nouvelle négociation, les terrains *cadastrés section AB N° 237-242-244-635-637* sont proposés au prix de 33.495 € au lieu de 50.000 € initialement. Le Maire rappelle que c'est une réelle opportunité de réserve foncière pour la Commune ; ces terrains pourront ensuite être revendus à un ou des investisseur(s) privé(s) dans le cadre du projet de maisons de séniors. ***Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise le Maire ou son représentant à procéder à l'acquisition de ces parcelles et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.***

**MISE À JOUR DES MEMBRES DE LA COMMISSION (Site Patrimonial Remarquable (SPR) / AVAP)** : Le Maire revient sur la composition de la commission SPR /AVAP déjà évoquée lors du précédent conseil. Il propose comme représentant du patrimoine : Christophe JACQUES (qui accepte) et Chloé BLACHE de l'Association Avenir Radieux. **Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et valide la nomination de ces représentants.**

**OPÉRATION RÉNOVATION DE FAÇADES** : Le Maire rappelle que dans le cadre de cette opération conduite par la Communauté de Communes du Val de GRAY, la commune s'est engagée à participer à hauteur de 12.5 % du montant HT des travaux de rénovation des façades. Pour cette année, nous n'avions pas prévu d'enveloppe au budget et des demandes sont en instance. Le montant à inscrire au budget est de 145 € pour la première demande (sur 1 158.65 € HT) et de 994 € pour la deuxième demande (sur 7 950.00 € HT). **Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise le Maire ou son représentant à procéder au versement de ces sommes.**

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Le Maire déclare avoir déposé une annonce sur le « bon coin » pour la mise en vente de l'atelier de jus de pommes, et il précise qu'un affichage aura afin de respecter la réglementation.
- Plusieurs dates à retenir : le 17 décembre : pot de fin d'année du personnel ; le 20 décembre : Noël des enfants ; le 21 décembre : marché de Noël.
- Le Maire fait part d'une lettre de remerciement de l'association « FORGESPEMES » pour le soutien financier, le prêt de locaux et de matériel lors de leurs manifestations ainsi que la réactivité de la commune suite aux derniers dégâts de l'orage au Théâtre Municipal.
- Palmarès départemental des villes et villages fleuris 2019 : PESMES : 4<sup>ème</sup> de la 3<sup>ème</sup> catégorie (communes de plus de 1000 habitants).
- Christian KITA indique que le guide 2020 va être imprimé et qu'un projet de signalétique avec le Conseil Régional, financé à 100 % par ce dernier, en juin 2020, permettra de compléter celle déjà en place.
- Sylvie GRANDPERRIN : signale un trou dangereux rue de Coulances ; des haies qui gênent la voie publique ; elle demande ce qui a été fait suite à la réunion des riverains de la route des Forges.
- Maryse MOUGEL informe que la 18<sup>ème</sup> édition du festival littéraire itinérant « les petites fugues » aura lieu le 30 novembre à 15 h 30 aux Forges.

Le Maire lève la séance à 22 h 25.

Vu par Nous, Maire de la Commune de PESMES, pour être affiché le 6 décembre 2019, à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121.17 du Code des Communes.

Fait à PESMES, le 5 décembre 2019